



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION MUNICIPALE N° 2024/001/R.H Form.

Visa de Mme Blandine DESSEIGNE,
Directrice des Ressources Humaines

Visa de Mme Virginie FRANCHI

Affaire suivie par Mme Christine FOUCAULT
Responsable du Pôle Formation
☎ 04.94.36.84.43 – cfoucault@mairie-toulon.fr



13 MARS 2024

DECISION

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC L'ASSOCIATION L'ILE AUX ENFANTS13 POUR LA FORMATION « L'ALIMENTATION DU JEUNE ENFANT »

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique,

VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en preuve du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la convention financière 2023 établie entre le Préfet Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'association dénommée l'Île aux enfants 13 relative à la formation des professionnels de la petite enfance,

VU la délibération n°2023/362/S du 3 mai 2023 donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités

CONSIDERANT que l'association l'Île aux enfants 13 a remporté l'appel à projets et signé une convention avec la Préfecture de la région Provence-Alpes- Côte d'Azur pour la réalisation de 6 modules de formation dans le cadre du plan national de formation continue des professionnels de la petite enfance (Plan Ambition Enfance Egalité),

CONSIDERANT que les agents du service Petite enfance souhaitent bénéficier de la formation du module « Alimentation du jeune enfant » délivrée par l'association l'Île aux enfants 13,



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

CONSIDERANT que la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), prend en charge le coût pédagogique de la formation pour la Mairie de Toulon,

CONSIDERANT qu'une convention doit être signée afin de fixer les modalités de cette formation,

DECIDE

ARTICLE 1 : Autorise Madame Josée MASSI, Maire de Toulon à signer la convention de formation professionnelle avec l'association l'Île aux enfants 13 fixant l'organisation de la formation « L'alimentation du jeune enfant » en faveur des professionnels des structures de la petite enfance de la Ville de Toulon,

ARTICLE 2 : De dire que la formation se déroulera en 2 groupes de 16 personnes chacun aux dates suivantes : pour le 1^{er} groupe du 13 au 27 mars 2024 et pour le 2^{ème} groupe du 22 mai au 5 juin 2024,

ARTICLE 3 : De dire que la formation dispensée aux agents de la petite enfance a un coût pédagogique gratuit pris en charge par la DREETS,

ARTICLE 4 : De dire que la présente décision sera communiquée pour information lors du prochain conseil municipal.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 08 MARS 2024

Josée MASSI
Maire de TOULON



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

13 MARS 2024

PUBLIE LE 13 MARS 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE N.2024/001/R.H. FORM - CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC L'ASSOCIATION L'ILE AUX ENFANTS13 POUR LA FORMATION L'ALIMENTATION DU JEUNE ENFANT

Date de transmission de l'acte : 13/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 13/03/2024

Numéro de l'acte : 2024001RHFORM ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240308-2024001RHFORM-AR

Date de décision : 08/03/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.6. Emploi-formation professionnelle